

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Toulouse, le 30 mars 2020

Direction

Affaire suivie par : Yves Schenfeigel  
Téléphone : 05.81.97.71.30  
Courriel : [yves.schenfeigel@haute-garonne.gouv.fr](mailto:yves.schenfeigel@haute-garonne.gouv.fr)

Monsieur le président,

Par courrier du 28 mars, vous m'avez sollicité pour obtenir une autorisation d'ouverture des points de vente de producteurs de plants de légumes dans le département sur leur lieu de production.

Compte tenu des conditions auxquelles vous proposez d'assortir cette dérogation, je vous donne mon accord pour cette ouverture, aux conditions suivantes :

- Les plants de légumes étant considérés, au même titre que les semences potagères, comme des denrées alimentaires à consommation différée, leur commercialisation est autorisée. Vous veillerez donc à limiter les opérations à ces seuls plants, les plants d'ornement n'étant pas concernés par cette mesure ;
- les opérations de vente se feront sur rendez-vous entre le producteur et son client. Je vous demande d'assurer l'information sur ce point, en facilitant l'accès aux coordonnées téléphoniques ou mail des producteurs au public ;
- les mesures barrières à appliquer sont soit celles concernant les commerces, si le producteur assure sa vente dans un local fermé, soit celles concernant les marchés de plein vent, si le producteur assure la vente « en plein air ». Je vous demande de vous rapprocher de la direction départementale de la protection des populations, qui vous communiquera les dernières versions de ces mesures sanitaires à mettre en œuvre ;
- Les producteurs veilleront à limiter la présence des clients au strict nécessaire, par exemple, et procédant à une préparation des commandes avant l'arrivée du client.

Je vous remercie de communiquer à la cellule COVID19 de la préfecture ([pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr)), à la DDT et à la DDPP la liste des producteurs de plants qui seront concernés par cette dérogation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet



Étienne GUYOT

M. Serge BOUSCATEL  
Président de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne  
32 rue de Lisieux  
31300 TOULOUSE